

Extrait des délibérations du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

Séance du 09 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf octobre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni à la mairie, 2 rue du Stade, sous la présidence de Patrick GAYRARD, maire.

Date de la convocation :	02/10/2025
Membres en exercice :	26
Présents :	16
Qui ont pris part à la délibération :	23

Etaient présents : Michel ALBESPY, Patricia BARTOLOZZI, Carine CAYSSIALS, Marie-Claude FOURNIER, Patrick GAYRARD, Isabelle JOFFRE, Frédéric LATIEULE, Bernard LESCURE ROUS, Damien MENEL, Philippe TABARDEL, Jean-Paul REMISE, Elodie RIVIERE, Aurélie SOUFLI, Guillaume SOULIE, Bruno TEYSSSEDRE, Marlène URSULE.

Absents et excusés : Mathilde ANDRE, Laëtitia CAYREL, Emilie CHABRIER (pouvoir à Isabelle JOFFRE), Laurent COT (pouvoir à Jean-Paul REMISE), Mathieu FLOTTES (pouvoir à Bruno TEYSSSEDRE) Anne-Marie GARRIGUES, Sébastien BOYER-MADRIERES (pouvoir à Aurélie SOUFLI), Anne FALGUEYRETTES (pouvoir à Carine CAYSSIALS), Serge FRAYSSINET (pouvoir à Michel ALBESPY), Christian PEREZ (pouvoir à Philippe TABARDEL),

Secrétaire de séance :

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Philippe TABARDEL a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20 heures 30.

03 – MARCHE 2025-11 : Attribution des lots pour l'aménagement du terrain de quilles de Balsac

Le Maire rappelle qu'un appel à candidatures sous la forme d'une procédure adaptée ouverte (article L2123-1 du Code de la commande publique) a été lancé le 19 août 2025 concernant les travaux d'aménagement d'un ancien terrain de foot en terrain de quilles de vingt jeux.

Ce terrain de foot, qui ne sert plus en tant que tel, est situé derrière la salle des fêtes de Balsac à proximité du terrain de tennis, du city stade et du terrain de bicross. L'aménagement de ce terrain offrirait une alternative intéressante aux sports traditionnels et pourrait attirer de nouveaux adhérents. Dans le cadre de la politique d'économie d'énergie, l'éclairage existant sera remplacé par du led.

La commission communale s'est réunie le 19 septembre 2025 afin d'analyser les offres reçues.

Vu l'analyse des offres et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'attribuer les lots comme suit (montant HT) :

LOT 1 AMENAGEMENT ET RESEAUX

SARL PUECHOULTRES

ZA de Marengo, 12160 BARAQUEVILLE

149 628.50 € HT

Solution de base avec variante imposée et PS1 (bungalow) et PS2 (plantation)

LOT 2 ECLAIRAGE ET ELECTRIFICATION
SAS EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES QRG
26 rue du Trauc, ZA Bel Air, 12510 DRUELLE BALSAC

37 737.31 € HT

- autorise le maire à procéder aux formalités administratives et à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.
- signale que les crédits sont prévus au budget 2025.

Le secrétaire de séance,
Signé, Philippe TABARDEL
Acte dématérialisé



Le Maire,
Signé, Patrick GAYRARD
Acte dématérialisé



Le Maire certifie exécutoire la
présente délibération

Publiée le **14 OCT. 2025**

Transmise en Préfecture le

14 OCT. 2025



Délais et voies de recours Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut également être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>